

un jugement établissant dans quelle mesure la loi d'expulsion entraîne avec elle un pouvoir de séquestration ; dans le cas où le jugement établirait que l'expulsion n'entraîne pas la mise sous séquestre de tous leurs biens, ils pourraient réclamer l'intervention du Foreign-Office pour obtenir la partie de leurs biens que le jugement leur accorde. S'ils peuvent établir qu'on leur a pris quelque chose contrairement à la loi, le Foreign-Office s'empressera de leur donner toute l'aide possible.

(*Croix*, 25 juillet.)

Bibliographie

REVUE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES. — La *Revue* est mensuelle et l'abonnement court de janvier à janvier. — Prix de l'abonnement, 15 fr. par an. S'adresser à M. Henri Morel, imprimeur-éditeur, 77, rue Nationale, Lille (Nord), ou à la librairie ROGER et CHERNOVIZ, 7, rue des Grands-Augustins, à Paris.

Sommaire du N° d'Août : I. La conscience psychologique du Christ (1^{er} art.), par M. le professeur J.-A. CHOLLET. — II. Le serment de liberté et d'égalité, et l'administrateur du diocèse d'Angers, par M. l'abbé F. UZUREAU. — III. Lettre sur la question biblique, par M. le D^r P. BOURDAIS. — IV. Les grâces mystiques sont-elles nécessaires à la perfection, par M. l'abbé A. SAUDREAU. — V. Etudes de sociologie chrétienne, par M. l'abbé P. COLLOT . . . P. LAPEYRE : 1^o *L'action du clergé dans la réforme sociale* ; 2^o *Pour le Christ et pour le peuple*. — VI. Actes du Saint-Siège. — I^o. S. C. des Indulgences. *La translation d'une solennité entraîne la translation de l'indulgence*. — 2^o. S. C. des Rites. AQUEN SEU ORDINIS PRÆDICATORUM. *Confirmation du culte immémorial rendu au B. André Abellon*. Lugdunen. *La nouvelle édition du Missel Romain-Lyonnais est approuvée*. — *Addition aux Litanies de Lorette de l'invocation : Mater boni consilii*. — 3^o. S. C. des Evêques et Réguliers. *Instructions pour les congrégations françaises d'hommes*. — *Instructions pour les congrégations françaises de femmes*. — 4^o. S. C. de l'Index. Décret du 5 mars 1903.